

JOURNAL
DE
MATHÉMATIQUES

PURES ET APPLIQUÉES

FONDÉ EN 1836 ET PUBLIÉ JUSQU'EN 1874

PAR JOSEPH LIOUVILLE

JMPA

Prix Wolfskehl

Journal de mathématiques pures et appliquées 6^e série, tome 4 (1908), p. 378.

[<http://www.numdam.org/item?id=JMPA_1908_6_4_378_0>](http://www.numdam.org/item?id=JMPA_1908_6_4_378_0)



NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Gallica de la Bibliothèque nationale de France
<http://gallica.bnf.fr/>

et catalogué par Mathdoc
dans le cadre du pôle associé BnF/Mathdoc
<http://www.numdam.org/journals/JMPA>

PRIX WOLFSKEHL.

En vertu des pouvoirs que nous a donnés M. le Dr Paul Wolfskehl, décédé à Darmstadt, nous fondons par les présentes un prix de 100 000 marks sous le nom *Einhunderttausend Mark*, qui sera délivré à celui qui donnera le premier une démonstration du grand théorème de Fermat.

Dans son testament, M. le Dr Wolfskehl observe que Fermat (*Œuvres*, Paris, 1891, t. I, p. 291, observ. II) affirme *mutatis mutandis* que l'équation $x^\lambda + y^\lambda = z^\lambda$ n'a pas de solutions entières pour tous les exposants λ qui sont des nombres premiers impairs. Il y a lieu de démontrer ce théorème soit en général, suivant les idées de Fermat, soit en particulier, conformément aux recherches de Kummer (*Journal de Crelle*, t. 40, p. 130 et suiv.; *Abh. der Akad. d. Wiss.*, Berlin, 1857), pour tous les exposants λ pour lesquels il a, en somme, une valeur. Pour plus amples renseignements, consulter : HILBERT, *Theorie der algebraischen Zahlkörper* (*Jahresbericht der deutschen Mathematiker-Vereinigung*, t. IV, 1894-1895, § 172-173, et *Encyclopädie der mathematischen Wissenschaften*, Bd. I, Teil. 2, *Arithmetik und Algebra*, 1900-1904, IC. 4 b, p. 713).

La fondation du prix a lieu sous les conditions suivantes :

La *Königliche Gesellschaft der Wissenschaften in Göttingen* décidera en toute liberté à qui le prix doit être attribué. Elle refuse d'accepter tout *manuscrit* ayant pour objet de concourir à l'obtention du prix du théorème de Fermat ; elle ne prendra en considération que les Mémoires mathématiques qui auront paru sous forme de monographie dans des journaux périodiques ou qui sont en vente sous forme de Volumes, en librairie. La Société prie les auteurs de pareils Mémoires de lui en adresser au moins cinq exemplaires imprimés.

Seront exclus du Concours les travaux qui seraient publiés dans une langue qui ne serait pas comprise des savants spécialistes désignés pour le jugement. Les auteurs de pareils travaux pourront y substituer des traductions dont la fidélité sera certaine.

La Société décline toute responsabilité au sujet du nonexamen de travaux dont elle n'aurait pas eu connaissance, ainsi que des erreurs qui pourraient résulter du fait que le véritable auteur du travail ou d'une partie du travail était inconnu de la Société.

Elle se réserve toute liberté de décision pour le cas où plusieurs personnes s'occuperaient de la solution de la question ou pour le cas où cette solution résulterait de travaux combinés de plusieurs savants, en particulier en ce qui concerne le partage du prix, à son gré.

L'attribution du prix par la Société aura lieu au plus tôt deux ans après la publication du Mémoire à couronner. Cét intervalle de temps a pour but de permettre aux mathématiciens allemands et étrangers d'émettre leur opinion au sujet de l'exactitude de la solution publiée.

Le Concours pour le prix Wolfskehl est ouvert à la date de ce jour aux conditions énoncées ci-dessus.

GÖTTINGEN, 27 juin 1908,

Die Königliche Gesellschaft der Wissenschaften.
